

Nouvelle Régie
« ENFANCE JEUNESSE »

La Mairie de BELIN-BELIET a fait le choix, depuis le 1^{er} novembre 2017, de mettre en place une facturation unique de ses services PERISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE et RESTAURANT SCOLAIRE afin de vous en simplifier le paiement.

Ainsi, si votre enfant fréquente nos structures municipales :

- **sur le TEMPS PERISCOLAIRE** : Accueil périscolaire (APS) du matin, APS du soir, ALSH du mercredi Après-Midi,
- **sur le TEMPS EXTRASCOLAIRE** : Accueil de loisirs Sans Hébergement (ALSH) des Vacances,
- **RESTAURANT SCOLAIRE**,

vous ne recevrez plus qu'une seule facture regroupant l'ensemble des services fréquentés par votre enfant au cours d'un mois.

A partir de là :

EMISSION ET ENVOIE DE LA FACTURE
PAR LE **SERVICE ENFANCE JEUNESSE** A VOTRE DOMICILE

DES RECEPTION DE MA FACTURE,
OU PUIS JE REGLER CELLE-CI ?

AU SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE :
- *en espèces,*
- *par chèque*

PAIEMENT EN LIGNE :
- *carte bleue*
sur le site de la Mairie de BELIN-BELIET
Votre identifiant et votre mot de passe sont à
demander au SERVICE ENFANCE JEUNESSE

JUSQU'A QUAND PUIS JE REGLER MA FACTURE ?
La date limite est inscrite en haut à gauche de votre facture